

Plan de riposte contre la Covid-19 et soutien au Réseau SEGA One Health

Le Conseil extraordinaire des ministres de la COI tenu le 5 juin 2020 a pris connaissance de l'état d'avancement de la réponse régionale contre la pandémie de Coronavirus proposée par le réseau SEGA One Health et mise en œuvre par le Secrétariat général de la COI. Le Plan de riposte contre la Covid-19 a été élaboré à l'initiative de la présidence comorienne en exercice et a bénéficié du soutien de l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 4 millions €.

La majeure partie des équipements médicaux demandés par chaque pays a été livrée à Maurice le 10 août 2020, aux Seychelles le 16 août 2020, aux Comores et à Madagascar le 17 août 2020 pour une valeur totale d'un peu plus de 2 millions € sur les 3 millions engagés. L'AFD a facilité l'acheminement rapide de ces équipements vers les pays en assurant la prise en charge des coûts d'affrètement de deux vols à destination de Mahé d'une part, de Moroni et d'Antananarivo d'autre part.

Les États membres bénéficiaires ont confirmé la bonne réception des équipements livrés. Des cérémonies officielles ont été organisées à Maurice, aux Seychelles et aux Comores à l'initiative des bureaux des OPL en coordination avec les ministères de la Santé en vue de valoriser la coopération sanitaire régionale et le partenariat AFD-COI dans ce domaine prioritaire. Le ministère de la Santé de Madagascar a organisé une réception sur le tarmac de l'aéroport à l'arrivée du vol charter compte tenu des mesures sanitaires en vigueur dans le pays au cours de cette période.

Des équipements complémentaires et des médicaments seront mis à la disposition des 4 pays dans les prochains mois conformément aux prévisions initiales. La note ci-jointe, présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de riposte au 30 septembre 2020 (Annexe1).

Par ailleurs, suite à la décision 1(c) du dernier Conseil des ministres extraordinaire et l'accord de principe de la proposition par l'Union européenne de soutenir l'action en santé de la COI, ce projet a fait l'objet d'une décision des instances de l'Union européenne le 27 juillet 2020 et de l'AFD le 7 octobre 2020. L'objectif de ce nouveau projet en santé publique est de renforcer et pérenniser les capacités de la COI et de ses Etats membres dans la gestion des risques épidémiques et zoonotiques. La synthèse de ce projet vous a été adressée par courrier du 29 mai dernier. La signature de la convention de gestion de subvention de 8 738 318 € sur ce projet entre l'AFD et la COI est prévue le plus rapidement possible afin de permettre le démarrage du projet. Ledit projet de convention figure en annexe de cette fiche (Annexe 4). Le recrutement de l'assistance technique de ce projet est en cours, sous condition suspensive de l'obtention définitive desdits financements.

Proposition de décision

Le Comité des OPL:

- a) Prend bonne note du rapport de mise en œuvre du Plan de riposte de la COI contre la Covid-19 présenté par le Secrétariat général ;**
- b) Remercie l'Agence française de développement (AFD) pour la concrétisation des engagements pris lors du Conseil extraordinaire du 05 juin 2020 notamment la prise en charge de l'acheminement des équipements Covid-19 aux Seychelles, aux Comores et à Madagascar ;**

- c) Demande au Secrétariat général de signer la convention de gestion entre la COI et l'AFD/UE pour lancer rapidement le nouveau projet Santé financé par l'Union européenne validée.**

Rappel : Décision 1 du Conseil extraordinaire des ministres de la COI, 5 Juin 2020.

Le Conseil des ministres :

- a) Prend bonne note de la réponse proposée par le réseau SEGA One Health mise en œuvre par le Secrétariat général de la COI dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 dans les États membres ;
- b) Remercie la présidence comorienne en exercice pour l'initiative et les dispositions prises dans le cadre du second plan d'urgence ;
- c) Exprime ses remerciements à l'Agence française de développement (AFD) pour son appui conséquent à l'action régionale de lutte contre le Covid-19 portée par la COI ainsi qu'à l'Union européenne pour sa proposition de soutien au réseau SEGA One Health à travers un nouveau projet en santé ;
- d) Remercie l'Agence française de développement pour son accord de principe quant à la prise en charge de l'acheminement des équipements Covid-19 selon l'une des modalités proposées par le Secrétariat général ;
- e) Prend note de la proposition du Conseil départemental de La Réunion de mise en place d'un projet partagé en matière d'accompagnement des personnes vulnérables à travers une offre d'expertise (formations, échanges de bonnes pratiques...) ainsi que de l'offre de don de véhicules de secours et d'assistance aux États membres qui en exprimeraient le besoin.

Annexes :

- 1 : Note sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de riposte COI
- 1a : Equipements livrés à Madagascar
- 1b : Equipements livrés à Madagascar
- 1c : Equipements livrés à Maurice
- 1d : Equipements livrés aux Seychelles.
- 2 : Equipements en attente de livraison
- 3 : Evaluation du plan de riposte au 30 septembre 2020
- 4 : Projet de convention de gestion entre l'AFD et la COI pour la mise en œuvre du projet Santé financé par l'Union européenne